

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 26 novembre, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 21 arrêtés et examiné 25 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur des projets de décrets.

1. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais d'interprétation lors du déplacement de Christopher Gygès à Fidji, dans le cadre d'une mission économique du 30 juillet au 1^{er} août 2019 (115 000 F).

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux et secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 100 000 F à l'association « Loisirs et Lumières de Dumbéa » pour lui permettre de récompenser les lauréats d'un concours d'écriture de nouvelles ayant pour thème « lettre à ma mère ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 200 000 F à l'association « Joseph Marylise Marco Jean-Claude » (JMMJ) afin de financer en partie la tournée musicale de l'artiste « KaMeï », organisée en partenariat avec le réseau des Alliances Françaises de Nouvelle-Zélande, du 20 novembre au 1^{er} décembre 2019.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2019 du Fonds nickel (FNI) arrêtée par chapitre en dépenses à la somme de 25 260 000 F, répartis en 25 260 000 F en section d'investissement, et 0 francs en section de fonctionnement. Le budget du Fonds nickel pour l'exercice 2019 est arrêté en recettes et dépenses à la somme de 5 296 488 969 francs, en mouvements budgétaires répartis en 3 256 856 259 francs en section d'investissement, et 2 039 632 710 francs en section de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Patrick Calmejane en qualité de chef du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds social de l'habitat (FSH) dans le cadre du régime d'aide fiscale à l'investissement pour l'acquisition de la « Résidence Saint-Charles » située à Ducos. Le FSH procèdera ensuite à la réhabilitation des 19 logements (10 locatifs aidés et 9 locatifs de transition), à la réfection du parking, à la création d'un local-poubelles et d'une centrale photovoltaïque. Le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 3,4 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté au 2 avril 2020 la date limite de dépôt des dossiers relatifs aux projets photovoltaïques de 1^{re} catégorie situés sur la Grande Terre pour la 4^e période d'instruction.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a officiellement lancé la 5^e période d'instruction des dossiers de projets photovoltaïques de 1^{re} catégorie situés sur la Grande Terre, qui vise à développer 5 MWc de projets photovoltaïques innovants. La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 janvier 2020.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le modèle de caution personnelle et solidaire exigé par la délibération n° 424 portant réglementation des marchés publics, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2020. Les garanties sont un élément contractuel du régime financier applicable aux marchés publics. Leur objet est d'assurer la bonne exécution du

contrat par son titulaire, en renforçant les droits financiers de l'acheteur sur son cocontractant.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre des premier (1) et second concours (1) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 2 nombre de postes ouverts au titre des premier (1) et second concours (1) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des préparateurs en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 2 le nombre de postes ouverts au titre des premier (1) et second (1) concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport aérien des deux anthropologues Alban Bensa et Claude Grin (510 584 F) dans le cadre de la poursuite des travaux de l'étude sur la mémoire kanak de l'aire Païcī Cemuhi, qui a eu lieu du 18 septembre au 2 novembre 2019. Ce travail s'intègre dans le cadre de la charte du peuple Kanak, proclamée par l'Assemblée du peuple Kanak le 26 avril 2014.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des actions bénéficiaires du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions 2019 pour la collecte et le traitement de de véhicules hors d'usage sur Nouméa (6 168 000 F), Poum (9 770 000 F), Dumbéa (7 000 000 F) et le Mont-Dore (12 500 000 F), mais également pour le financement d'une étude sur la gestion de la filière des véhicules hors d'usage en Nouvelle-Calédonie (2 652 120 F).

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais d'inscription (119 000 francs) du registre du cancer de Nouvelle-Calédonie à l'International Association of Cancer Registries (IACR). L'IACR regroupe tous les registres de cancers, propose des guides, des outils d'enregistrement et des formations permettant de standardiser le recueil des données afin de garantir la qualité des données et d'établir des comparaisons internationales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la composition et le fonctionnement du comité de pilotage et de concertation en matière d'organisation, de gouvernance, de pilotage et de régulation du système de protection sociale et de santé, avec un périmètre d'action élargi à l'équilibre des comptes sociaux et comprenant l'ensemble des membres du gouvernement et des administrations concernés (le président du gouvernement ; le membre du gouvernement chargé de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo ; le membre du gouvernement chargé de la politique de solidarité ; le membre du gouvernement chargé du budget et des finances ; le membre du gouvernement chargé du handicap et de la famille ; le secrétaire général du gouvernement ; le directeur des Affaires sanitaires sociales assisté du directeur adjoint en charge du secteur santé et de la directrice adjointe en charge du secteur social ; la directrice du Budget et des affaires financières ; le représentant de l'équipe Do Kamo ; la directrice de l'Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie). Le comité de pilotage est assisté des membres de la mission d'appui-conseil de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) diligentée par la ministre des solidarités et de la santé. Il peut s'adjoindre toute personne complémentaire dont les compétences et l'expertise lui paraissent susceptibles de contribuer à sa mission.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (Ka ca aree ambulance) située à Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément à une entreprise de transports sanitaires terrestres (K2x ambulances) située à Canala.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des médicaments remboursables par actualisation avec renvoi à la liste métropolitaine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2019 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, arrêté à 4 818 281 804 F, dont 3 596 572 807 F en fonctionnement et 1 221 708 997 F en investissement. La section d'investissement dégage un suréquilibre de 1 438 654 207 F. Le BS a pour objet la reprise des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2018 et plusieurs ajustements budgétaires. Le budget global ressort à 49 367 087 014 F dont 46 975 572 807 en fonctionnement et 2 391 514 207 F en investissement. Cette section consolide un suréquilibre de 1 438 654 207 F.

> *Voir communiqué détaillé « 2 milliards pour l'ASS ».*

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste des parcelles contaminées faisant l'objet d'un plan de surveillance et de lutte contre la bactérie *Ralstonia solanacearum* phylotype IIB-1. Pour mémoire, l'introduction, en mai 2015 de cette bactérie par l'importation de semences de pommes de terre de la variété Nadine en provenance d'Australie, avait nécessité la mise en œuvre d'interventions d'urgence afin d'éviter sa diffusion et de limiter son impact sur la filière locale de production de pommes de terre. Les mesures de destruction des cultures contaminées ou suspectes avaient alors permis d'endiguer la crise phytosanitaire. Ces mesures ont aujourd'hui porté leurs fruits. Sur les onze parcelles initialement contaminées, six sont désormais considérées comme indemnes, sur la base des résultats des analyses effectuées par un laboratoire spécialisé. Afin de permettre aux producteurs de replanter des pommes de terre sur les parcelles désormais exemptes de la maladie, il y a lieu d'actualiser l'arrêté n° 2017-127/GNC du 30 mai 2017 relatif aux mesures de surveillance et de lutte contre la bactérie *Ralstonia solanacearum* phylotype II-B1. Les cinq parcelles encore suspectes demeurent, quant à elles, soumises aux mesures de surveillance et de contrôle ainsi qu'aux prescriptions techniques visant à éradiquer définitivement la maladie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 2 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a accordé 11 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décret modifiant les missions et la gouvernance de l'Institut d'émission d'outre-mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret simplifiant le barème de l'aide juridictionnelle et fusionnant les protocoles et les conventions matérielles d'organisation de la garde à vue.